

18 mai 2018 -16:40

Appartient à Conseil des ministres du 18 mai 2018

## Assentiment à deux protocoles portant amendement de la convention relative à l'aviation civile internationale

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à deux protocoles portant amendement de la convention relative à l'aviation civile internationale.

La convention relative à l'aviation civile a été signée à Chicago le 7 décembre 1944. Elle a instauré l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), basée à Montréal, qui est chargée de la coordination et de la réglementation du transport aérien international.

Le premier protocole porte amendement à l'article 50, alinéa a) de la convention et modifie la composition du conseil de l'OACI, faisant passer de 36 à 40 le nombre de ses membres.

Le second protocole porte amendement à l'article 56 de la convention afin de modifier la composition de la commission de la navigation aérienne de l'OACI, faisant passer de 19 à 21 le nombre de ses membres.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Egmont 1  
Rue des Petits Carmes15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<http://www.diplomatie.be>